

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 28 octobre 2025 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Gaétan Dupras, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Pierre Lefebvre, Violette Leroux, Catherine Martel, Louis-Philippe Primeau (ayant le droit de vote), Marie-Claude Richer, Claude-Émilie Roy et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vrandeick, directrice générale

Absences : Vicky Chiasson (sans droit de vote) et Émilie D. Frenette

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 34. Le quorum est constaté.

CA-3896-251028

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025
4. Questions du public
5. Points d'information
 - 5.1 Rapport de la direction générale
 - 5.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 5.4 Correspondance
6. Points de décision
 - 6.1 Taxes scolaires dues au 24 octobre 2025
 - 6.2 Plan d'organisation scolaire 2026-2031
 - 6.3 Achat de 10 places pour la formation sur mesure par Services Québec pour le Service aux entreprises (SAE)
 - 6.4 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de construction d'une école primaire de locaux modulaires sur le site du Nouvel-Envol

- 6.5 Autorisation d'un tirage – École Marie-Rose – Saint-André
- 6.6 Congédiement membre du personnel enseignant
- 6.7 Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de francisation Québec
- 6.8 Octroi de contrat pour la réparation de la couverture des toits plats à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
- 7. Comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité des ressources humaines
- 8. Comité de parents
- 9. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 10. Levée de la séance
- 11. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3897-251028

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE EU 23 SEPTEMBRE 2025

Mme Catherine Martel propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025 et M. Robin St-Pierre propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vranderick et M. Robichaud font une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 23 septembre 2025 et le 28 octobre 2025.

5.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 23 septembre dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à des enquêtes. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

5.5 Correspondances

Aucune correspondance.

6. POINTS DE DÉCISION

CA-3898-251028

6.1 Taxes scolaires dues au 24 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 339 de la *Loi sur l'Instruction publique*, nous devons préparer, avant le début du mois de novembre de chaque année, la liste des propriétaires ayant des taxes dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 340 de la *Loi sur l'Instruction publique*, cette liste doit être soumise au conseil d'administration, pour approbation.

Mme Catherine Martel propose

Que la liste datée du 24 octobre 2025 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire des municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de la MRC Beauharnois-Salaberry, soit approuvée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3899-251028

6.2 Plan d'organisation scolaire CSSVT - 2026-2031 secteur Formation générale des jeunes

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour 2026-2027 à 2034-2035;

CONSIDÉRANT l'analyse annuelle des capacités d'accueil des établissements du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) réalisée par les Services des ressources éducatives (organisation scolaire);

CONSIDÉRANT l'analyse pointue de l'organisation scolaire dans les établissements du CSSVT;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil actuelles de nos locaux;

CONSIDÉRANT les échanges avec les administrations municipales de Salaberry-de-Valleyfield, de Beauharnois et de Huntingdon, entre autres, quant aux développements domiciliaires actuels et planifiés des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des établissements scolaires du CSSVT se situent dans un milieu ayant un IMSE entre 7 et 10;

CONSIDÉRANT les besoins de nos élèves handicapés ou difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);

CONSIDÉRANT les besoins des élèves actuels et futurs de notre territoire ;

Mme Maryse Firth propose :

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands procède à la mise en œuvre du plan d'organisation scolaire 2026-2031.

Ceci se traduira par les ajouts et mouvements de clientèle prévus pour l'année scolaire 2026-2027 :

Secteur Salaberry-de-Valleyfield :

- Nouvelle école de 24 classes à Grande-Île 030;
- Redécoupage du secteur Grande-Île;
- Nouvelle école de 15 classes modulaires associée à l'école Saint-Eugène 027;
- Retrait des 2 classes modulaires pour l'école Saint-Eugène 027;
- Retrait des 4 classes modulaires pour l'école Montpetit 019;
- Déplacement de 2 groupes FPT de l'école de la Baie-Saint-François vers l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois.

Secteur Beauharnois-Sainte-Martine :

- Déplacement de 2 groupes FPT de l'école secondaire Baie-Saint-François vers l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois.

Secteur Haut-Saint-Laurent :

- Pas d'ajout ou de mouvement de clientèle prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3900-251028

6.3 Achat de 10 places pour la formation sur mesure par Services Québec pour le Service aux entreprises (SAE)

CONSIDÉRANT que la formation proposée répond à un besoin en matière de compétences professionnelles dans le secteur de l'alimentation;

CONSIDÉRANT que cette formation répond aux objectifs du Programme objectif emploi de Services Québec;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle du Suroît est reconnu pour son expertise dans la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la formation inclut un stage en milieu de travail favorisant l'intégration professionnelle des participants;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est partenaire dans cette initiative;

CONSIDÉRANT que la formation contribuera à la valorisation de la main-d'œuvre locale et à la réponse aux besoins du marché du travail régional;

M. Robin St-Pierre propose

QUE Mme Suzie Vranderick puisse signer l'entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de construction d'une école primaire de locaux modulaires sur le site du Nouvel-Envol

Ce point est reporté à la séance du mois de décembre 2025.

CA-3901-251028

6.5 Demande d'autorisation d'un tirage – École Marie-Rose – Saint-André

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) requiert, pour l'émission d'une licence de tirage d'un établissement scolaire, une résolution du conseil d'administration qui autorise un employé du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (école Marie-Rose – Saint-André) à faire une demande de licence;

CONSIDÉRANT QUE l'école Marie-Rose – Saint-André souhaite effectuer une campagne de financement dont les profits serviront à l'embellissement de la cour de l'école;

Mme Nathalie Beaulieu propose

D'autoriser Mme Caroline Perreault, directrice de l'école Marie-Rose – Saint-André, à procéder à une demande de licence de tirage moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). L'argent, ainsi amassé, servira à l'embellissement de la cour de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Congédiement membre du personnel enseignant

CA-3902-251028

À 19 h 56, Mme Catherine Martel propose que la séance se poursuive à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le public quitte la séance.

Le conseil délibère à huis clos. En sus des membres du conseil d'administration, sont présents durant le huis clos M. Luc Langevin, secrétaire général, M. François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Mme Suzie Vrandeick, directrice générale.

À 19 h 58, Mmes Myriam Hébert et Audrey-Ann Poulin des Services des ressources humaines se joignent au huis clos.

À 20 h 53, la personne membre du personnel enseignant dont le congédiement est discuté se joint au huis clos.

La personne membre du personnel enseignant dont le congédiement fournit des documents au soutien de son argumentaire, dont la lettre d'avis d'intention de résilier l'engagement de cette dernière ainsi que des extraits de lois et de la convention collective des enseignants.

À 21 h 24, la personne membre du personnel enseignant dont le congédiement est discuté se retire du huis clos.

À 21 h 36, Mmes Hébert et Poulin se retirent du huis clos.

À 21 h 38, M. Robin St-Pierre, membre représentant les enseignants, se retirent du huis clos.

CA-3903-251028

À 21 h 49, Mme Catherine Martel propose que la séance se poursuivre en public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le public réintègre la séance.

M. Robin St-Pierre, membre représentant les enseignants, demeure à l'extérieur de la salle.

CA-3904-251028

CONSIDÉRANT que l'enseignante a été engagée par le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) le 1^{er} juillet 2021 pour occuper un poste à temps plein en mathématiques et sciences au secondaire, conformément à son rang sur la liste de priorité et aux dispositions de l'entente locale;

CONSIDÉRANT que dès le 9 août 2021, l'enseignante a informé les Services des ressources humaines, par certificat médical, de son incapacité totale à occuper son poste d'enseignante au secondaire à la rentrée scolaire, amorçant ainsi une période d'invalidité qui s'est prolongée sur plus de deux ans;

CONSIDÉRANT que durant cette période, l'enseignante a bénéficié des prestations d'assurance salaire de courte durée, lesquelles ont pris fin en août 2023, et que le CSSVT a accompagné l'enseignante dans les démarches pour une réclamation auprès de l'assureur BENEVA pour des prestations de longue durée;

CONSIDÉRANT que l'enseignante a transmis un certificat médical en août 2023 indiquant une capacité de retour au travail à 50 %, avec restrictions, alors que les documents médicaux reçus en juin 2023 faisaient état d'un pronostic de retour au travail à prévoir dans quelques mois, soulevant des interrogations quant à l'évolution de son état de santé;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son obligation de diligence et de sécurité envers les élèves et le personnel, le CSSVT a désigné un médecin spécialiste pour évaluer l'aptitude de l'enseignante à reprendre son poste, conformément à la clause 5-10.34 B) de la convention collective;

CONSIDÉRANT que l'enseignante a refusé de transmettre son dossier clinique au médecin spécialiste, malgré plusieurs demandes et propositions visant à préserver la confidentialité des informations médicales, ce qui a empêché le médecin spécialiste de se prononcer pleinement sur sa capacité de travail;

CONSIDÉRANT que le médecin spécialiste sur la base de son examen objectif du 13 septembre 2023, et sans accès aux dossiers cliniques, conclut à l'inaptitude de l'enseignante à exercer ses fonctions d'enseignement au secondaire;

CONSIDÉRANT que le CSSVT a tenté de convenir de la nomination d'un troisième médecin spécialiste pour arbitrer le désaccord entre les médecins et statuer sur la capacité de l'enseignante, comme le prévoit la convention collective, mais que ces démarches ont été entravées par des refus répétés;

CONSIDÉRANT que malgré plusieurs relances du CSSVT, l'enseignante a refusé de transmettre une attestation médicale récente et/ou, par la suite, de transmettre les documents demandés au médecin spécialiste désigné par le CSSVT et à se soumettre à une évaluation médicale par ce même médecin, conditions essentielles à toute analyse de réintégration;

CONSIDÉRANT que le 22 août 2025, le CSSVT a informé l'enseignante d'une ultime dernière chance de se conformer aux conditions essentielles à toute analyse de réintégration;

CONSIDÉRANT que le CSSVT a transmis à l'enseignante un avis d'intention et de relevée de ses fonctions le 2 octobre 2025 conformément aux dispositions de l'entente locale;

CONSIDÉRANT que cette situation constitue une incapacité à exercer ses fonctions, une négligence à remplir ses devoirs et une insubordination manifeste, compromettant le lien de confiance essentiel entre l'employeur et l'enseignante;

CONSIDÉRANT que dans le présent dossier, l'entièreté du processus de gestion du dossier d'un enseignant en arrêt de travail pour cause d'invalidité a été respecté;

CONSIDÉRANT que la direction des Services des ressources humaines recommande le congédiement de l'enseignante.

M. Yannick Brière propose

DE procéder au congédiement de l'enseignante, [REDACTED], pour incapacité à exercer ses fonctions, négligence à remplir ses devoirs et insubordination, conformément aux dispositions de l'entente locale en vigueur.

DE mandater la direction des Services des ressources humaines d'aviser l'enseignante de la présente décision, selon les dispositions et les délais prévus à l'entente locale en vigueur.

Conformément au règlement sur les règles de procédure pour les séances du conseil d'administration, le conseil procède à un vote à main levée

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Robin St-Pierre, membre représentant les enseignants revient dans la salle après la tenue du vote.

CA-3905-251028

6.7 Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de francisation Québec

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), en vertu de sa loi constitutive, a pour mission de sélectionner des ressortissants étrangers, à titre temporaire ou permanent, afin de favoriser leur pleine participation à la société québécoise, notamment par leur intégration en français au marché du travail;

CONSIDÉRANT que le MIFI coordonne, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes, incluant l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT que le MIFI a institué une unité administrative nommée *Francisation Québec* (FQ), chargée notamment de coordonner et d'offrir des services d'apprentissage du français, de déterminer les modalités d'inscription, de classement et d'évaluation des élèves, ainsi que de développer des programmes et du matériel pédagogique adaptés;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) offre des cours de français selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français et les contenus du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec, en conformité avec les orientations du MIFI;

CONSIDÉRANT que le CSSVT dispense également des cours de français général à la clientèle scolarisée de FQ selon le Programme d'études Francisation du ministère de l'Éducation du Québec, conformément au Régime pédagogique de la formation générale des adultes et à la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que le CSSVT est en mesure d'offrir des services d'apprentissage du français adaptés aux clientèles peu scolarisées, peu alphabétisées ou ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que le MIFI est autorisé à conclure des ententes avec tout organisme ou personne en vue de remplir sa mission;

CONSIDÉRANT QUE le CSSVT répond aux critères et aux besoins identifiés par le MIFI et son unité Francisation Québec;

Mme Mélanie Gallant propose

QUE Mme Suzie Vrandeick puisse signer l'entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de francisation Québec telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3906-251028

6.8 Octroi de contrat pour le remplacement de la couverture des toits plats à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

CONSIDÉRANT que nous sommes allés en appel d'offres public conformément au règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics pour tous ces travaux de construction;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme pour le remplacement de la couverture des toits plats à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

CONSIDÉRANT les recommandations des firmes de professionnels pour les travaux de remplacement de la couverture des toits plats à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux de réparation de la couverture des toits plats à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois tenant compte des critères de priorisation établis par le ministère de l'Éducation (MEQ) dans les règles budgétaires d'investissement et visant la diminution de l'indice de vétusté du bâtiment;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les montants alloués en maintien de bâtiment pour la réalisation des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère de l'Éducation (MEQ) pour la modification à la programmation pour la mesure 50627 – Travaux prioritaires en maintien d'actifs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles – volet investissement;

Mme Marie-Claude Richer propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands accorde le contrat à Toiture Perreault, au montant de 511 728,00 \$ (excluant les taxes) pour le projet de réparation de la couverture des toits plats à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé à signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement de ce fournisseur.

QUE la directrice générale délègue à la directrice des Services des ressources matérielles ou son substitut le pouvoir d'autoriser les modifications à ce contrat sans excéder 10 % du montant initial du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

7.2 Comité de vérification

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

7.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance

8. COMITÉ DE PARENTS

La dernière rencontre du comité de parents a eu lieu le 8 octobre dernier où différents sujets ont été abordés dont la présentation du redécoupage, le plan d'organisation scolaire les calendriers scolaires, des politiques et il y a également eu les nominations du comité exécutif.

9. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

CA-3907-251028

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 12, Mme Nathalie Beaulieu propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS